

Les violences faites aux femmes, situation dans le monde.

Les termes violences à l'égard des femmes désignent « Tous actes de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée » peut-on lire dans la déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes adoptées par l'assemblée générale des Nations Unies le 20 décembre 1993.

Ces violences peuvent prendre de multiples formes, entre autres : violences au sein du couple ou de la famille ; harcèlement ou agressions sexuelles ; mutilations génitales féminines ; trafic des êtres humains ; mariage précoce ou forcé ; violences au travail ; cyberviolences sexistes et sexuelles ; violence perpétrée ou tolérée par l'Etat, et les crimes commis contre les femmes durant les conflits armés.

Ces violences peuvent être physiques, sexuelles, verbales, psychologiques et économiques. Elles peuvent être perpétrées par n'importe qui : un conjoint ou un ex-conjoint, un membre de la famille, un collègue de travail, des camarades de classe, une personne inconnue. Et, dans une grande majorité de cas, les violences faites aux femmes se déroulent dans la sphère privée de la famille¹.

Quelques chiffres

Ce fléau touche toutes les couches de la société et partout dans le monde. Aucune femme dans le monde n'est à l'abri de subir des violences. L'auteur est généralement un homme et le plus souvent un proche, une personne connue de la victime.

¹ <https://www.cairn.info/revue-les-tribunes-de-la-sante1-2014-3-page-93.htm#pa12>

Selon un rapport de l’OMS, 35 % des femmes -soit une femme sur 3- indiquent avoir été exposées à des violences physiques ou sexuelles de la part de leur partenaires ou de quelqu’un d’autres au cours de leur vie. Et suivant les pays, jusqu’à 71 % des femmes subissent des violences.

Au niveau mondial, soit 27 % des femmes âgées de 15 à 49 ans qui ont eu des relations de couple disent avoir subi une forme ou une autre de violence physique ou sexuelle de la part de leur partenaire. Le plus souvent, il s’agit donc de violence au sein du couple. Cette violence au sein du couple comprend tous les comportements qui causent un préjudice d’ordre physique, sexuel ou psychologique incluant l’agression physique, les relations sexuelles sous contrainte, la violence psychologique et tout autre acte de domination. Cette violence est la forme la plus répandue dans le monde. Elle touche environ 641 millions de personnes. Et cette violence commence tôt : une jeune femme (âgée de 15 à 24 ans) sur quatre ayant eu une relation de couple aura déjà été victime de violence de la part d’un partenaire intime lorsqu’elle atteint l’âge de 25 ans. Dans le monde 38% du total des meurtres de femmes sont commis par des partenaires intimes.

La violence touche de manière disproportionnée les femmes vivant dans les pays à revenu faible ou à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. La région de l’Océanie, de l’Asie du sud et de l’Afrique subsaharienne ont des taux allant de 33 % à 51 % chez les femmes âgées de 15 à 49 ans. Les taux les plus bas sont constatés en Europe (16 à 23%), en Asie centrale (18 %), en Asie de l’Est (20 %° et en Asie du Sud-Est (21%)

Dans 83% des cas, la victime connaissait son agresseur, qui, dans près d’un tiers des cas, est son compagnon. On estime que 16 % des victimes d’agressions conjugales physiques et/ou sexuelles ont déposé plainte en France. Cela diminue à 11 % pour les cas de viols ou tentatives de viols.

Nous savons également qu'une des conséquences de la pandémie de la Covid 19 est une augmentation des violences contre les femmes et les filles.

Les violences faites aux femmes, particulièrement les violences sexuelles, sont utilisées comme arme de guerre lors de conflits armés. Le Dr Denis Mukwege – médecin congolais, prix Nobel de la Paix, 2018, affirme que « *Les viols sont planifiés, organisés, mis en scène. Ils correspondent à une stratégie visant à traumatiser les familles et détruire les communautés, provoquer l'exode des populations vers les villes et permettre à d'autres de s'approprier les ressources naturelles du pays. C'est une arme de guerre. Formidablement efficace.* » (cité dans un article de 2013 du journal Le Monde)

Les conséquences

Les violences à l'égard des femmes sont lourdes de conséquences pour les femmes, les enfants et pour l'ensemble de la société.

Mais avant tout, sachons les difficultés qu'éprouvent les victimes à parler de leur agression, du fait du sentiment de honte et de culpabilité qu'elles peuvent ressentir et de la peur de ne pas être crues. Il arrive fréquemment qu'elles ne révèlent jamais ce qui leur est arrivé. ²

Le déni et la loi du silence règnent particulièrement à l'intérieur des familles, du couple, des institutions et des entreprises : c'est à la victime de ne pas faire de vagues, de ne pas « détruire » la famille, le couple, d'être loyale, compréhensive, d'être gentille.

²<https://www.cairn.info/revue-les-tribunes-de-la-sante1-2014-3-page-93.htm>

Toutes ces violences sexuelles sont le prototype du « crime parfait ». Dans l'immense majorité des cas, les agresseurs restent impunis, quels que soient les pays.³

Surtout, cette loi du silence abandonne les victimes à leur sort, elles se sentent seules et isolées. Abandonnées, elles ne bénéficient ni de protection, ni de soins spécifiques. Cela oblige les victimes à survivre seules dans une grande souffrance et une grande insécurité.

Les conséquences pour les femmes.

Les violences faites aux femmes ont de graves conséquences sur la santé physique, mentale, sexuelle et procréative de celle-ci.

Ces violences peuvent entraîner des conséquences les plus graves comme la mort, homicide ou suicide. Elles peuvent aussi produire des blessures corporelles telles que ecchymoses, coupures, brûlures, commotions, fractures. D'autres conséquences négatives sont les grossesses non désirées, des avortements, des problèmes gynécologiques et des infections sexuellement transmissibles, des fausses couches, des troubles psychologiques (dépressions, stress, anxiété, troubles alimentaires, sommeil, perte de l'estime de soi) et un mauvais état de santé en général (fatigue, palpitations, nervosité). Cela peut conduire les femmes à une prise excessive d'alcool, de drogues, et de médicaments.

Les conséquences pour les enfants

Les enfants, en particulier, peuvent être des témoins directs de la violence conjugale. Des conséquences lourdes peuvent en résulter pour eux.

- Problèmes affectifs et comportementaux analogues à ceux des enfants victimes de mauvais traitements physiques.

³<https://www.cairn.info/revue-les-tribunes-de-la-sante1-2014-3-page-93.htm>

- Crainte, irritabilité, cauchemars, explosions de colère, évitement des situations rappelant les actes de violence vécus.
- Agressivité, hyperactivité, difficultés à se concentrer.
- Troubles d'apprentissage, décrochage scolaire.
- Fugues, délinquance, grossesses à l'adolescence.
- Isolement, dépression, idées suicidaires.
- Risque de reproduire, à l'âge adulte, les comportements des victimes ou des agresseurs, selon le cas.⁴

Les conséquences pour la société.

- Absentéisme au travail, la peur ou l'incapacité d'aller travailler, baisse de la productivité, licenciements, isolement social
- Les coûts liés aux services policiers, services sociaux, services de santé, services d'aide aux victimes et à leur famille, services d'hébergement
- Des difficultés à prendre soin d'elles-mêmes et de leurs enfants, de participer à la vie publique

C'est ainsi que la violence à l'égard des femmes appauvrit les femmes, les familles, la société et les pays et elle bafoue les droits humains fondamentaux.

Les causes

Une des raisons des violences faites aux femmes trouve sa source dans le contexte d'inégalités entre hommes et femmes.

« Reconnaissant que la violence à l'égard des femmes traduit des rapports de force historiquement inégaux entre hommes et femmes, lesquels ont abouti à la domination et à la discrimination exercées par les premiers et freiné la promotion des secondes, et qu'elle compte parmi les principaux mécanismes sociaux auxquels est due la

⁴<http://www.asblpraxis.be/violences-conjugales/consequences-violence>

subordination des femmes aux hommes, » ⁵ peut-on lire dans la déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU, le 20 décembre 1993.

La violence faite aux femmes repose sur une construction sociale où l'inégalité homme/femme est considérée comme normale. Les conceptions patriarcales et sexistes assurent la supériorité et la domination de l'homme sur la femme. Le poids de la tradition est lourd et difficile à contrer. Il existe encore des hommes qui n'acceptent pas que leur femme cherche un boulot. Ils estiment que maintenir la femme dans son rôle au niveau du ménage diminue les risques d'infidélité.

Les violences à l'égard des femmes s'expliquent également par les stéréotypes et préjugés véhiculés de la place qu'une femme doit occuper au foyer comme dans la société. Selon les cultures, on les cantonne à un rôle d'épouse et de mère, et on attend d'elles qu'elles soient soumises à l'autorité masculine. La violence utilisée par les hommes est un moyen de maintenir cet état des choses.

D'autres facteurs peuvent venir augmenter les risques de violence comme, par exemple, le faible niveau d'instruction, l'usage d'alcool, de drogue, le faible accès des femmes à un emploi rémunéré, les lois discriminatoires, le handicap, la précarité, les femmes en situation de migration, entre autres.

Mais aussi, une des causes de cette situation d'inégalité homme/femme est la sous-représentation des femmes au pouvoir et en politique. Ce qui a comme conséquence qu'elles ont moins de possibilités d'orienter les débats sur les inégalités hommes/femmes, sur la violence à l'égard des celles-ci, de préconiser et d'insuffler des changements.

Et malgré une abondance de textes de loi, les femmes avec un faible niveau d'instruction (ce qui est souvent le cas en milieu rural) méconnaissent leurs droits. En effet il ne suffit pas de voter des lois, il faut aussi qu'elles soient connues par les bénéficiaires. Cette méconnaissance maintient la situation.

⁵<https://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/ViolenceAgainstWomen.aspx>

Et même en cas de connaissances des lois, on constate que souvent les femmes ne portent pas plainte et préfèrent garder le silence. La peur des représailles ainsi que la peur de se retrouver sans moyens financiers constituent un frein à l'exigence de protection et justice, car beaucoup de femmes manquent d'autonomie financière et sont dépendantes de leurs maris.

Que faire ? Comment mettre fin à la violence faite aux femmes ?

Ils existent déjà plusieurs dispositifs qui encouragent la protection de femmes contre les violences sexistes. C'est le cas des accords internationaux comme *la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et comme la déclaration des Nations-Unies sur l'élimination de la violence contre les femmes*, renforcent et prônent le droit des femmes à vivre en toute sécurité et à l'abri de la violence.

Le 17 décembre 1999, l'Assemblée générale de l'organisation des Nations-Unies a proclamé le 25 novembre, comme la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Chaque année, à cette date, de nombreuses manifestations, conférences, activités sont mises en place par des gouvernements, des organisations internationales, des associations, des ONG afin de sensibiliser le public à cette problématique.

La société civile est également un levier pour promouvoir l'arrêt à la violence contre les femmes. Les mouvements de femmes dans tous les pays ont contribué à attirer l'attention sur la nature, la gravité et l'ampleur du problème, faisant que la parole se libère de plus en plus. On constate que depuis 2017, avec le mouvement « Me Too », les mouvements féministes se sont multipliés un peu partout dans le monde en particulier, en Argentine, en Espagne, en Inde, au Liban, et bien évidemment, aux Etats Unis.

Il faut déconstruire les clichés. « *La vulnérabilité féminine est présentée comme une évidence dans la société.* »⁶ Amener les femmes à prendre conscience des comportements qui sont acceptables et ceux qui ne le sont pas. Le mythe du devoir conjugal par exemple. La femme n'appartient pas à l'homme et ne doit pas nécessairement être toujours disponible. Les visions, les clichés du passé évoluent dans le bon sens mais ont toutefois la vie dure. C'est exemple du « *Female Pleasure* », le documentaire le plus vu et primé mondialement en 2019, est un plaidoyer pour la libération sexuelle des femmes. Il remet en question les structures patriarcales, à travers le parcours de 5 femmes issues de différents pays.

La lutte contre les violences faites aux femmes doit mettre en place une politique de promotion de l'égalité et de lutte contre les préjugés sexistes dans tous les domaines de la société, de promotion de l'autonomisation des femmes. On voit déjà des manifestations massives pour exprimer la volonté de changement. Par exemple, 2018 plus de *5 millions de femmes* en Espagne se sont mises en grève afin de réclamer plus d'égalité salariale entre les hommes et les femmes.

« *Il reste beaucoup à faire : Les femmes ont les retraites les plus faibles, les emplois les plus précaires, elles réalisent encore l'essentiel des travaux domestiques, sont trop souvent questionnées quand elles déposent plainte pour viol, et près de 1 000 ont été assassinées en quatorze ans* », détaille Ruth Caravantes, porte-parole de la commission 8M (fédération d'associations féministes)⁷.

Il ne suffit pas d'avoir des lois, il faut qu'elles soient connues et qu'elles soient appliquées. Il faut également que les victimes se sentent en confiance afin de pouvoir porter plainte. Une tâche essentielle est d'informer, de sensibiliser et d'éduquer les jeunes et la société afin de changer les mentalités. De nombreuses initiatives voient le jour. Une d'elle est particulièrement créative : « *les poésies masculines* » qui est une

⁶<https://www.rtb.be/article/harcelement-de-rue-le-combat-continue-10931503>

⁷<https://information.tv5monde.com/terriennes/en-espagne-une-mobilisation-massive-le-8-mars-feu-de-paille-ou-tournant-feministe-225580>

installation pour conscientiser au harcèlement de rue. Ou cette vidéo écossaise : « Ne soyez pas ce mec » la campagne choc de la police. ⁸

Au cas où il y a violences, il faut protéger, écouter et accompagner les victimes. Les mouvements des femmes dénoncent que la prise en charge des victimes est insuffisante dans tous les pays. Il faut absolument former des professionnels afin de susciter la parole. Que les victimes osent demander de l'aide.

« Je suis la première personne à qui elles s'adressent lorsqu'elles arrivent au centre. Or l'expérience m'a appris que l'attitude que l'on adopte lors d'une première rencontre avec une victime est capitale. Avant toute chose, une victime de violence domestique a besoin d'être crue. Si vous pensez ou donnez l'impression qu'elle ment, elle ne s'ouvrira pas à vous » dit Ina Gradinaru, psychologue dans un centre de femmes en Moldavie. ⁹

Pour y arriver, il faut former le personnel, en particulier la police, les avocats, les juges, les travailleurs sociaux et le personnel de santé pour assurer qu'ils suivent des normes et des protocoles de qualité. Il est important que ces services soient confidentiels et adaptés à la problématique. Il faut également rendre la justice accessible aux femmes et aux filles.

Voici quelques solutions que l'on peut lire dans différents documents, lorsqu'on se pose la question sur comment éliminer les violences faites aux femmes. Il faut arrêter de rester dans un immobilisme ou comportement passif, car il peut avoir des solutions multiples qui se situent à différents niveaux : international, national, régional et local. Elles peuvent aussi être multisectorielles, c'est pour cette raison que l'approche doit être globale.

Beaucoup s'accorde à penser qu'il est possible d'éliminer les violences faites aux femmes avec la volonté politique et les ressources nécessaires. En investissant

⁸<https://www.7sur7.be/sante-et-bien-etre/ne-soyez-pas-ce-mec-la-campagne-choc-de-la-police-ecossaise-contre-les-violences-faites-aux-femmes~a307eee5/>

⁹<https://www.unwomen.org/fr/news/stories/2018/11/from-where-i-stand-ina-gardinaru>

notamment dans la prévention qui est un moyen très rentable à long terme pour mettre fin aux violences faites aux femmes.

Il est dès lors temps d'unir les forces et les déterminations, des femmes et des hommes, des filles et des garçons, des associations, des acteurs publics.... afin de mettre fin aux violences faites aux femmes.

Mais rien n'est jamais acquis comme le montre la situation en Afghanistan.

Depuis le retour des Talibans au pouvoir, certaines femmes font acte de résistance contre ceux-ci. Avec un stylo, des banderoles, en manifestant pour la liberté, l'égalité et l'éducation, droits qui devraient être normalement acquis pour les femmes. Elles ont aussi peur de se retrouver cloîtrées à la maison. Ces femmes savent qu'elles prennent de gros risques mais la peur de ne pas voir leurs droits respectés est plus forte même que la peur à la répression. Alors, elles manifestent !